



Juin 2026 (Projet pour la procédure de consultation et de participation)

Plan sectoriel militaire (PSM), partie objets

Fiche de coordination 22.102, place d'armes Chamblon

Comparaison avec les versions précédentes du PSM :

Le Plan sectoriel des places d'armes et de tir (PSAT 1998) du 19 août 1998 répertoriait 39 places d'armes, dont la place d'armes fédérale de Chamblon. La présente fiche de coordination remplace la fiche 22.12 du PSAT 1998 pour la place d'armes de Chamblon. La place de tir de Chamblon (partie b1), jusqu'à présent incluse dans la fiche de coordination 22.12 de la place d'armes de Chamblon, possède sa propre fiche de coordination (22.205). Il en va de même pour la place d'exercice Le Day (partie b13), dont la fiche de coordination 22.302 est en cours d'élaboration. La caserne (partie a12) ainsi que la place d'exercice (partie b12) de Vallorbe ont été démantelés.

Contenu

1.	Situation initiale, utilisations futures	3
2.	Dispositions	3
3.	Explications	4
4.	Documentation	5

Carte

Périmètre de la place d'armes (1:25'000)

Légende

Impressum

Éditeur

Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports DDPS, Secrétariat général
DDPS

Rédaction

Territoire et environnement DDPS

Cartes

Office fédéral de topographie – swisstopo

Référence

Au format électronique : www.plansectorielmilitaire.ch

22.102 Place d'armes fédérale de Chamblon

Canton	Vaud
Communes	Chamblon, Suscévaz, Champvent
Utilisation principale	Infanterie, troupes sanitaires
Propriété foncière	Confédération, tiers

1. Situation initiale, utilisations futures

Construite en 1979, la place d'armes de Chamblon est actuellement utilisée par les troupes d'infanterie. À partir de 2028, elle sera également utilisée par les troupes sanitaires (Ecoles d'hôpital 41), après le déménagement de Moudon. Elle se situe à proximité immédiate de la place de tir de Chamblon.

Selon les dispositions de la partie programme du PSM 2017, son utilisation doit être poursuivie pour une durée indéterminée.

La halle à usages multiples située sur la place est occasionnellement mise à disposition de sociétés civiles.

Différents contrats de location ont été conclus avec des agriculteurs.

2. Dispositions

a) Fonction, exploitation (coordination réglée)

La place d'armes de Chamblon est utilisée à des fins d'instruction par les troupes d'infanterie. À partir de 2028, elle sera également utilisée à des fins d'instruction par les troupes sanitaires.

L'utilisation militaire est réglée dans l'ordre de la place d'armes de Chamblon.

b) Périmètre, infrastructure (coordination réglée)

Le périmètre de l'installation délimite la zone à usage militaire (voir carte). Le site comprend divers cantonnements pour six compagnies, des bâtiments d'instruction et de logistique, une halle à usages multiples, un centre de subsistance [1], ainsi que des pistes de simulation et d'auto-école réparties sur l'ensemble du périmètre.

La planification, l'échelonnement et le financement des nouvelles constructions militaires, des réaffectations et des démolitions sur le site sont fixés dans la planification immobilière du DDPS et approuvés par le Parlement avec les programmes immobiliers. Il faut notamment tenir compte des dispositions du chapitre 3 de la partie programme du PSM 2017.

c) Accessibilité (coordination réglée)

La place d'armes de Chamblon est accessible par le réseau de transport existant.

3. Explications

a) Fonction, exploitation

La place d'armes de Chamblon est utilisée toute l'année, principalement à des fins d'instruction par les troupes d'infanterie et, à partir de 2028, par les formations sanitaires.

L'utilisation militaire est réglée dans l'ordre de la place d'armes de Chamblon.

b) Périmètre, infrastructure

Le périmètre de l'installation couvre une superficie d'environ 133 hectares, propriété de la Confédération. L'infrastructure de la place d'armes est dans un état satisfaisant. Le site comprend actuellement divers cantonnements pour quatre compagnies, des bâtiments d'instruction et de logistique, une halle à usages multiples et un centre de subsistance [1], ainsi que des pistes de simulation et d'auto-école réparties sur l'ensemble du périmètre. Afin de répondre aux besoins des Ecoles d'hôpital 41, un bâtiment d'instruction a été construit, et les cantonnements et cuisines ont été transformés et assainis. En outre, la construction d'un nouveau cantonnement semi-mobile permettant l'accueil de 360 lits viendra compléter l'infrastructure pour les deux compagnies supplémentaires. Une place d'exercice extérieure supplémentaire pour le stockage et la formation sera également construite.

Selon l'inventaire cantonal, certains sols situés dans le périmètre ont la qualité de surfaces d'assolement (SDA). Le traitement des SDA, en particulier en cas d'utilisation par les projets de constructions militaires, est régi par les dispositions figurant dans la partie programme du PSM 2017, chapitre 3.5.8, et dans le plan sectoriel des SDA de la Confédération.

Dans le périmètre se trouvent une zone de protection rapprochée réduite (S2) ainsi qu'une zone de protection éloignée (S3). À proximité immédiate au nord du périmètre se trouve également une zone de captage des eaux (S1). Il n'existe aucun conflit entre l'utilisation militaire et les zones de protection des eaux souterraines. En cas de construction ou de transformation de bâtiments et d'installations militaires, la coordination avec la protection des eaux souterraines doit être effectuée dans le cadre de la procédure d'approbation des plans militaires.

Le site de Chamblon comprend différents objets inscrits dans des inventaires fédéraux (PPS Chamblon [VD 6531] et site de reproduction des batraciens ainsi que sa zone tampon inscrits à l'inventaire fédéral (Les Echelettes, La Léchère [VD362]) ainsi qu'un corridor faunistique suprarégional [VD-04] traversant la place d'armes.

Les valeurs naturelles et paysagères sont traitées conformément aux dispositions de la partie programme du PSM 2017, chapitre 3.5.2, et du programme Nature, Paysage, Armée (NPA) de la place d'armes de Chamblon.

La place d'armes de Chamblon est située à proximité immédiate de la place de tir de Chamblon, laquelle possède sa propre fiche de coordination (22.205).

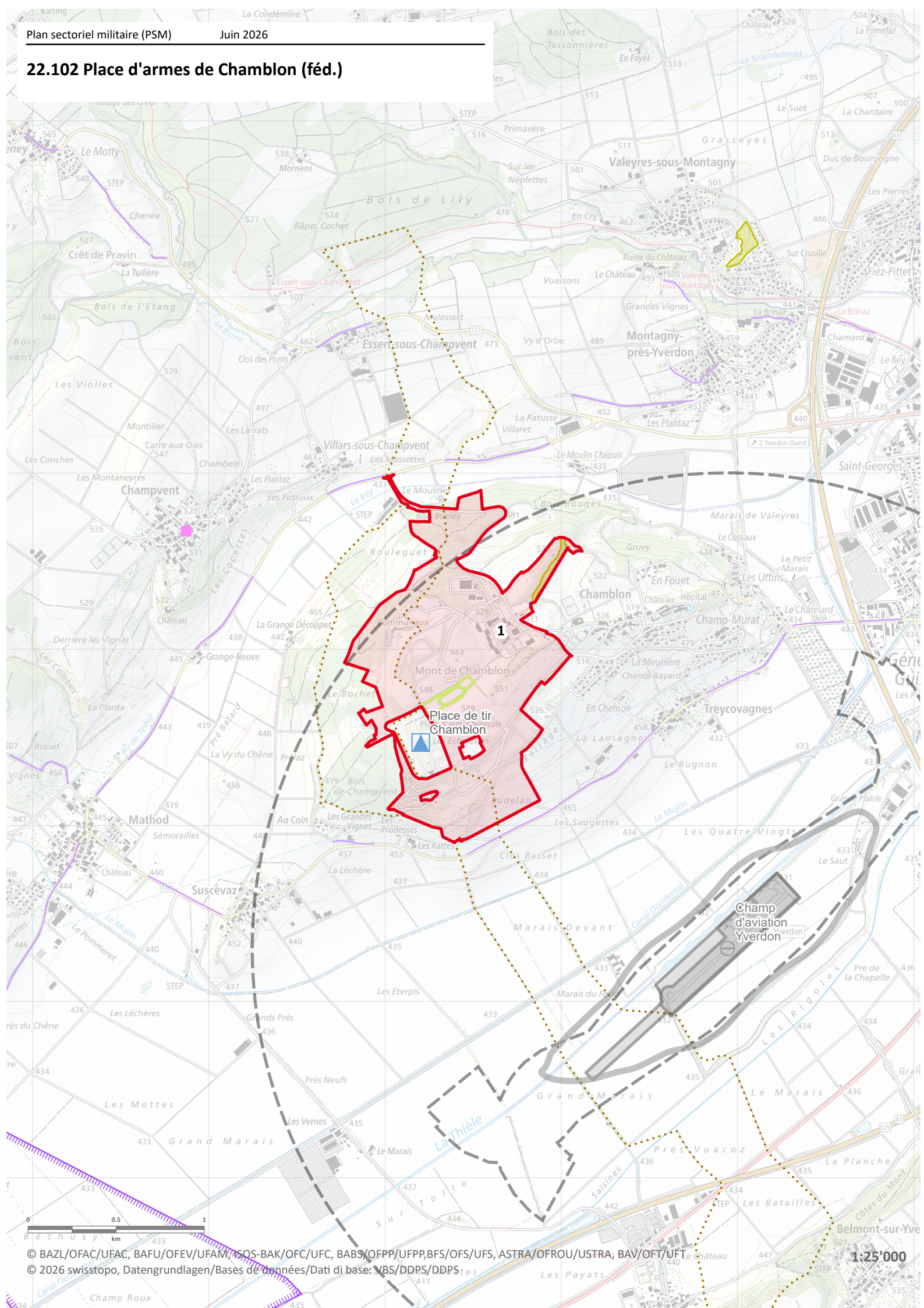
c) Accessibilité

L'accès à la place d'armes de Chamblon s'opère par la route d'accès aux casernes, soit par Montagny-près-Yverdon prioritairement, soit par le sud via Treykovagnes, avec une restriction de trafic militaire à travers le village de Chamblon. La place d'armes de Chamblon est directement accessible par les transports publics (arrêt de bus Chamblon, casernes).

4. Documentation

- Convention de la place d'armes du 4 avril 1978 entre la Confédération, le Canton de Vaud et la Commune de Chamblon

22.102 Place d'armes de Chamblon (féd.)



Legende / Légende / Legenda

Mögliche planerische Massnahmetypen / Types de mesures de planification possibles / Tipi di misura di pianificazione possibili

Festsetzung Coordination réglée Dato acquisito	Zwischenergebnis Coordination en cours Risultato intermedio	Vororientierung Information préalable Informazione preliminare	
			Standortfestlegung Site d'implantation Ubicazione dell'impianto
			Anlageperimeter Périmètre de l'installation Perimetro dell'impianto
			Gebiet mit Hindernisbegrenzung Aire de limitation d'obstacles Area con limitazione degli ostacoli
			Gebiet mit Lärmbelastung ≥ 55 dB(A) Territoire exposé au bruit ≥ 55 dB(A) Area con esposizione al rumore ≥ 55 dB(A)
			Gebiet mit Lärmbelastung ≥ 60 dB(A) Territoire exposé au bruit ≥ 60 dB(A) Area con esposizione al rumore ≥ 60 dB(A)
			Gebiet mit Lärmbelastung ≥ 75 dB(A) Territoire exposé au bruit ≥ 75 dB(A) Area con esposizione al rumore ≥ 75 dB(A)
			Konsultationsbereich Périmètre de consultation Area di coordinamento

Inhalte anderer Sachpläne / Contenus d'autres plans sectoriels / Contenuti degli altri piani settoriali

	Infrastruktur Luftfahrt Infrastructure aéronautique Infrastruttura aeronautica		Infrastruktur Strasse Infrastructure routes Infrastruttura strade
	Infrastruktur Schiene Infrastructure rail Infrastruttura ferroviaria		Infrastruktur Schifffahrt Infrastructure navigation Infrastruttura navigazione
	Geologische Tiefenlager Dépôts en couches géologiques profondes Depositi in strati geologici profondi		Asyl Asile Asilo
	Übertragungsleitung Lignes de transport d'électricité Elettrodotti		

Schutzobjekte von nationaler Bedeutung / Objets de protection d'importance nationale / Oggetti protetti di importanza nazionale

	BLN-Objekt Objet IFP Oggetto IFP		Wasser- und Zugvogelreservat Réserve d'oiseaux d'eau et de migration Riserva di uccelli acquatici e di uccelli migratori
	Moorlandschaft Site marécageux Zona palustre		Jagdbanngebiet District franc Bandita
	Flachmoor Bas-marais Palude		Wildtierkorridor überregional Corridors faunistiques suprarégional Corridoi faunistici sovraregionale
	Hoch- und Übergangsmoor Haut-marais et marais de transition Torbiera alta e torbiera di transizione		Amphibienlaichgebiet: Ortsfeste- und Wanderobjekte Site de reproduction de batraciens: objets fixes et itinérants Sito di riproduzione di anfibi: oggetti fissi e mobili
	Trockenwiesen und -weiden Prairies et pâturages secs Prati e pascoli secchi		ISOS-Objekt (Bundesinventar der schützenswerten Ortsbilder der Schweiz) Objet ISOS (inventaire fédéral des sites construits à protéger en Suisse) Oggetto ISOS (inventario federale degli insediamenti svizzeri da proteggere)
	Auengebiet Zone alluviale Zona golenale		IVS-Objekt (Historischer Verkehrsweg von nationaler Bedeutung) Objet IVS (voie de communication historique d'importance nationale) Oggetto IVS (via di comunicazione storiche d'importanza nazionale)